

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut
prendre la résolution si la majorité de ses
membres en fonction n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été
convoquée deux fois sans s'être trouvée
en nombre compétent, elle pourra, après
une nouvelle et dernière convocation,
délibérer quel que soit le nombre des
membres présents, sur les objets mis
pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui
aura lieu le jeudi 27/1/2011 à la Maison communale à
Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le Secrétaire Communal,

Le 18/1/2010
Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R. CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE:

1. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2010: Approbation
2. IDEG: Création de nouvelles parts bénéficiaires: Souscription: Décision
3. Fructification d'une parcelle de terrain: Section d'Emines: Contrat saisonnier de vente de fourrage: Décision
4. BEP: Financement d'investissements: Garantie d'emprunt par les Communes associées: Décision
5. Dénomination d'une nouvelle voirie: Section de Meux: Décision
6. Dénomination d'une nouvelle voirie: Section de Rhisnes: Décision
7. ASBL Fédération des Secrétaires Communaux de la province de Namur: Octroi d'un subside: Décision
8. Accueil extrascolaire: Plan d'actions: Année scolaire 2010-2011: Prise de connaissance
9. INASEP: Contrats tant d'étude que de coordination sécurité et santé: Construction d'un espace multisports : Section de Bovesse: Décision
10. INASEP: Contrats tant d'étude que de coordination sécurité et santé: Création d'une classe supplémentaire dans une implantation scolaire: Section de Saint-Denis: Décision

11. INASEP: Contrats tant d'étude que de coordination sécurité et santé: Entretien des voiries :
Décision
12. Service des travaux: Acquisition d'un nouveau burineur: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
13. Patrimoine communal: Aménagement de trottoirs: Section de Meux: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
14. Implantations scolaires: Fourniture de produits d'entretien: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
15. Patrimoine communal: Entretien des voiries: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
16. Patrimoine communal: Création d'un terrain multisports: Section de Bovesse: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
17. Patrimoine communal: Aménagement de trottoirs et d'un giratoire: Section de Rhisnes: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

A HUIS CLOS:

18. Enseignement: Admission à la pension d'office pour raison médicale d'une maîtresse spéciale de néerlandais définitive à temps partiel: Décision
19. Enseignement : Demande d'interruption de carrière à temps plein pour motif d'ordre purement personnel : Décision
20. Enseignement: Demande d'interruption de carrière à mi-temps dans le cadre d'un congé parental: Décision
21. Ratification de la désignation d'un maître spécial de morale temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère

Commentaires

1. /

2. L'intercommunale IDEG a décidé d'émettre de nouvelles parts bénéficiaires qualifiées «R» dont la répartition entre les Communes associées est proposée au prorata du nombre de parts «A» détenues par chacune d'entre elles tant pour l'activité électricité que gaz.

La valeur d'émission, fixe et non indexée, s'établira à 100€ selon les statuts.

Cette souscription n'est nullement obligatoire de sorte que les parts non attribuées au terme du premier tour de celle-ci, seront disponibles lors d'un second tour.

La commune de La Bruyère a droit à une part R.

3. Le 28 août 2008, le Conseil Communal optait pour la création d'une prairie permanente à base de Ray-grass anglais à Emines sur la parcelle cadastrée section B n°377.

Le 29 janvier 2009, il s'orientait vers la conclusion d'un contrat saisonnier de vente du fourrage en provenance de ce bien.

Depuis lors, chaque année à pareille époque, cette démarche est renouvelée avec l'agriculteur ayant déposé l'offre de prix la plus élevée.

4. L'intercommunale BEP Environnement réalise divers investissements conséquents notamment dans l'enceinte de ses parcs à conteneurs et de ses installations de biométhanisation, pour un montant total de 9.100.000€.

Pareille enveloppe de crédit ne peut être accordée par l'organisme financier bailleur de fonds qu'à la condition expresse d'obtenir la caution solidaire des Communes associées proportionnellement à l'importance de leur population respective.

La quote-part dévolue à La Bruyère s'élève à 1,84% de l'enveloppe globale, soit 167.373,47€.

5-6. La création de 2 lotissements supplémentaires respectivement à Meux et à Rhisnes a nécessité l'ouverture de 2 nouvelles voiries.

La première débouche dans la rue de la Ridale tandis que la seconde rejoint la rue des Chapelles.

Parmi les propositions d'appellation émises par Monsieur P. Gilles, meutois versé dans l'histoire et la culture locales, le Collège propose les dénominations « rue du Pré Hordal » et « rue de la petite Forge ». Ces suggestions ont reçu l'accord de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie.

7. L'ASBL Fédération wallonne des Secrétaires Communaux organise chaque année par l'intermédiaire d'une de ses composantes provinciales à tour de rôle (Brabant wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur) un congrès d'études réparti sur 2 journées.

Durant celui-ci, différents intervenants issus d'horizons divers abordent les multiples aspects d'un thème lié aux activités et responsabilités de ce grade légal.

Tous les 5 ans, il revient donc aux Secrétaires Communaux de la province de Namur de préparer cette rencontre professionnelle destinée à l'ensemble de la fonction.

Cette manifestation se tiendra les 13 et 14 mai 2011 à Anhée dans les locaux des « jardins de la Moline ».

Comme en 2001 à Gembloux (Espace Senghor des Facultés Agronomiques) et en 2006 à Namur (La Marlagne), une aide des différentes communes de la province de Namur est sollicitée sous la forme d'un subside à hauteur de 0,05€ par habitant.

Il appartient au Conseil de se prononcer, comme par le passé, sur l'octroi de pareil appui financier qui pour La Bruyère s'élèverait à 443,40€ arrondis à 450€.

8. Le décret du 26 mars 2009 a créé de nouveaux outils opérationnels à destination de la coordination en matière d'« accueil temps libre » (ATL en abrégé).

Fin 2009, l'ONE a sollicité de la Commune l'élaboration d'un plan d'actions annuel pour l'année scolaire 2010-2011.

Le 27 décembre 2010, la Commission Communale de l'Accueil (CCA en abrégé) a défini les 2 objectifs prioritaires pour la période concernée à savoir l'éveil des enfants au monde de l'imaginaire ainsi que le développement des relations par le biais de la communication non violente.

Les différentes actions préconisées pour atteindre pareilles finalités sont intégrées dans le document porté à la connaissance du Conseil.

9-11. Dans le cadre de l'affiliation de la Commune au bureau d'études de l'INASEP, il est envisagé de confier aux techniciens de celle-ci non seulement l'examen de différents projets et la rédaction du cahier spécial des charges y afférent mais également la direction et la surveillance des chantiers en question. Par ailleurs, la coordination en matière de sécurité et de santé, leur incombera également.

Les dossiers concernés ont trait à la construction d'un espace multisports à Bovesse, à la création d'une classe supplémentaire à l'école de St Denis et à l'entretien des voiries communales.

12. Le burineur électrique aujourd'hui âgé de plus de 20 ans, connaît de gros problèmes de fonctionnement au point de devenir irréparable.

Il est proposé d'acquérir un nouveau matériel.

Le devis estimatif s'élève à 2.541€ TVAC.

Le mode de marché choisi est la procédure négociée.

13. Le 27 août 2009, le Conseil décidait de confier au bureau d'études de l'INASEP la préparation du dossier d'aménagement de trottoirs dans les rues du Village et Janquart à Meux.

Aujourd'hui, le cahier spécial des charges a été rédigé ainsi que les différents plans de ce chantier de sorte que l'approbation de ces documents est sollicitée du Conseil.

Le devis estimatif avoisine 190.000 € TVAC.

Le mode de marché sélectionné est l'adjudication publique.

14. Les techniciennes de surface affectées à l'entretien des locaux des différentes implantations scolaires, doivent disposer de matériel et produits en quantité suffisante.

Annuellement, un marché public est organisé de manière à les doter des moyens nécessaires à la correcte exécution de leurs importantes tâches.

Le devis estimatif s'élève à 4.100 € TVAC.

Le mode de marché suggéré est la procédure négociée.

15. Le 30 septembre 2010, le Conseil approuvait le projet inhérent aux travaux d'entretien de diverses voiries de l'Entité au montant de 419.451,99 € TVAC.

Cette délibération a suscité de la part de l'Autorité de tutelle certaines remarques et demandes de correction.

Le cahier spécial des charges et l'avis de marché ont été dûment adaptés par l'INASEP pour se conformer aux exigences ainsi formulées.

Aujourd'hui, une nouvelle décision du Conseil est donc requise avant que ce dossier n'évolue vers sa concrétisation sur le terrain.

16. L'aménagement d'un terrain multisports est envisagé à Bovesse à proximité du terrain de tennis actuel.

Le devis estimatif atteint 217.092,15 € TVAC financé pour partie par un subside de ±138.000 € et pour le solde par un emprunt bancaire.

Le mode de marché préconisé est l'appel d'offre général.

17. Le 28 janvier 2010, le Conseil décidait de solliciter du bureau d'études de l'INASEP l'examen du projet de création de trottoirs et d'un giratoire à la rue d'Emines à Rhisnes.

Ce travail de conception terminé, il importe pour les Autorités communales de se prononcer sur les documents transmis.

Le devis estimatif avoisine 200.000 € TVAC.

Le mode de marché choisi est l'adjudication publique.